

# *Politique de gestion des conflits d'intérêts*

DNCA Finance est susceptible d'être confrontée à des situations de conflits d'intérêts pouvant survenir entre les différentes entités de DNCA Finance, les collaborateurs et les clients lors de la fourniture de services d'investissement ou dans l'exercice de ses activités.

La présente Politique de gestion des conflits d'intérêts est établie conformément à la réglementation applicable en France et a pour objectif d'exposer le dispositif adopté par DNCA Finance en vue de la détection, la prévention et la gestion de ces conflits d'intérêts.

## ***DEFINITION D'UN CONFLIT D'INTERETS***

Un conflit d'intérêts peut être défini comme la situation dans laquelle les intérêts de DNCA Finance et/ou ceux de ses collaborateurs et/ou ceux de ses clients peuvent se trouver en concurrence et qu'en conséquence, cette situation présente un risque que les intérêts d'un ou de plusieurs de ces clients se trouvent lésés.

Ainsi les conflits d'intérêts potentiels peuvent être classés en trois catégories :

- Les conflits impliquant plusieurs clients ;
- Les conflits entre DNCA Finance et les clients ;
- Les conflits entre les collaborateurs de DNCA Finance et un ou plusieurs clients.

## ***IDENTIFICATION DES CONFLITS D'INTERETS***

Afin d'identifier les situations de conflits d'intérêts pouvant se poser lors de la fourniture de services d'investissement et dans l'exercice de ses activités, DNCA Finance apporte une vigilance particulière aux situations suivantes :

- Lorsque DNCA Finance ou ses collaborateurs sont susceptibles de réaliser un gain financier ou d'éviter une perte financière aux dépens d'un client ;
- Lorsque DNCA Finance a un intérêt au résultat d'un service fourni au client ou d'une transaction réalisée pour le compte de celui-ci qui est différent de l'intérêt du client au résultat ;
- Lorsque DNCA Finance et/ou ses collaborateurs sont incités, pour des raisons financières ou autres, à privilégier les intérêts d'un autre client par rapport aux intérêts du client auquel le service est fourni ;
- Lorsque DNCA Finance reçoit ou recevra d'une personne autre que le client un avantage en relation avec le service fourni au client, sous quelque forme que ce soit, autre que la commission ou les frais normalement facturés pour ce service.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive et n'a pas vocation à couvrir l'ensemble des situations qui pourraient survenir.

## ***DETECTION ET PREVENTION DES CONFLITS D'INTERETS***

Le dispositif de prévention des conflits d'intérêts repose à la fois sur des dispositions d'ordre organisationnel et sur des procédures destinées à identifier et prévenir les situations pouvant donner lieu à conflit.

### ***Dispositions organisationnelles***

DNCA Finance adopte des dispositions organisationnelles visant à préserver le degré d'indépendance requis des collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions et à prendre des mesures destinées à détecter et prévenir les conflits d'intérêts.

La détection et la prévention des conflits d'intérêts se déclinent principalement au travers de l'organisation suivante :

- Une **cartographie des conflits d'intérêts** potentiels permettant de s'assurer de l'existence de mesures préventives adéquates ;
- Des **principes déontologiques et d'éthique professionnelle**, applicables à l'ensemble des collaborateurs, édictés par le Code de déontologie de DNCA Finance qui porte notamment sur la primauté des intérêts des clients, le respect des règles relatives aux cadeaux et avantages, aux transactions personnelles et aux activités externes et mandats sociaux ;
- Une **politique de rémunération** définie de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et à instaurer un cadre de rémunération approprié afin que les collaborateurs ne soient pas encouragés à prendre des risques incompatibles avec l'intérêt des clients ;
- Un **encadrement des personnes impliquées dans une activité pouvant générer un conflit d'intérêts** avec l'obligation de conduire leurs activités de manière indépendante et autonome (séparation des activités et fonctions, lignes hiérarchiques appropriées) ;
- Un **dispositif d'alerte** permettant aux collaborateurs de remonter toute situation potentielle ou avérée de conflits d'intérêts ;
- Des **comités internes** qui intègrent pleinement dans leurs décisions la dimension de protection des intérêts et d'égalité de traitement des clients ;
- Des **formations dispensées aux collaborateurs** comportant une sensibilisation aux risques de conflits d'intérêts et un rappel des procédures applicables en la matière.

Dans le cadre de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille dont elle assure la gestion, DNCA Finance est susceptible d'être confrontée à des situations de conflits d'intérêts du fait de ses relations avec les émetteurs. En conséquence, des règles spécifiques de prévention et de gestion de ces situations de conflits d'intérêts ont été définies et décrites dans la **politique de vote et d'engagement**.

### ***Dispositif de contrôle permanent***

DNCA Finance a mis en œuvre un dispositif de contrôle permanent qui permet de s'assurer du respect du dispositif de prévention et gestion des conflits d'intérêts et de la protection des intérêts des clients.

Les fonctions Conformité, Contrôle Interne et Risques s'assurent par leurs contrôles que la préservation des intérêts des clients est systématiquement prise en compte et que les procédures internes visant à prévenir et gérer les conflits d'intérêts sont correctement appliquées.

## *Politiques et procédures*

DNCA Finance met en place des procédures applicables par l'ensemble des collaborateurs afin d'encadrer les activités, produits et services qui pourraient générer des conflits d'intérêts.

Ces politiques et procédures peuvent viser des situations de conflits d'intérêts avérées ou déjà identifiées dans le cadre de la cartographie des conflits d'intérêts et elles décrivent dans ce cas la conduite à tenir pour les détecter, les prévenir et les gérer.

Elles peuvent également concerner des situations de conflits d'intérêts potentielles et elles définissent alors les règles applicables et mesures à suivre pour les éviter.

Elles portent essentiellement sur les règles déontologiques (cadeaux, avantages, transactions personnelles, mandats sociaux et activités externes ...), l'activité de gestion financière (meilleure sélection, commissions, rémunérations et avantages, traitement des ordres, transactions entre portefeuilles, transactions pour compte propre ...), le conseil en investissement et la commercialisation des OPC.

## ***GESTION DES CONFLITS D'INTERETS***

Lorsque le dispositif de prévention n'a pas permis de supprimer tout risque sensible d'atteinte aux intérêts des clients, des mesures permettant de gérer le conflit d'intérêts sont alors mises en place et adaptées en fonction du niveau du risque encouru par les clients.

En réponse à une situation de conflit d'intérêts identifiée, DNCA Finance peut décider :

- Soit de ne pas effectuer l'opération génératrice de conflit d'intérêts si elle comporte un risque particulièrement significatif ;
- Soit de réaliser l'opération porteuse d'un conflit d'intérêts mais en prenant les mesures et dispositions nécessaires afin de gérer le conflit sans porter atteinte aux intérêts du client concerné.

Si les mesures envisagées pour gérer un conflit d'intérêts ne suffisent pas à garantir, avec une certitude raisonnable, que les risques de porter atteinte aux intérêts du client seront évités, DNCA Finance informe clairement le client de la nature et de la source de ce conflit, ainsi que des mesures prises pour atténuer ces risques, afin qu'il puisse prendre une décision en connaissance de cause préalablement à l'opération envisagée.

La gestion des conflits d'intérêts se fait sous le contrôle de la fonction Conformité de DNCA Finance qui tient à jour un registre des conflits d'intérêts. Ce registre consigne les situations pour lesquelles un conflit d'intérêts comportant un risque sensible d'atteinte aux intérêts des clients ou des OPC s'est produit ou est susceptible de se produire ainsi que les mesures adoptées en vue de leur prévention et gestion.

## ***MISE A JOUR DE LA POLITIQUE***

La présente Politique est actualisée régulièrement pour tenir compte de l'entrée en vigueur de modifications législatives et réglementaires ou normes professionnelles, de changements impactant les activités de DNCA Finance ainsi que des enseignements à tirer des cas de conflits rencontrés.

***Mise à jour le 01/06/2023***